

MAIRIE DE MADRANGES

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

**SÉANCE DU 04/04/2025**

Le conseil Municipal de la commune de Madranges s'est réuni le mercredi 04 avril 2025 à 20h30.

**Étaient présents :** Jean-Pierre BORT, Baptiste BORT, Jean-François LONGUET, Michel PORTE, Guillaume PORTE, Nadine VAN JEAN SAUVENT.

**Étaient absents :** Serge BORDES, Magalie BRETTE (pouvoir à Jean-François LONGUET), Pierre CROISILLE (pouvoir à Baptiste BORT), Sylvie MAGOUTIER (pouvoir à Jean SAUVENT)

**Secrétaire de séance :** Jean-François LONGUET

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Élection du secrétaire de séance, approbation du CR du conseil municipal du 07/03/2025 :  
*Unanimité des présents et pouvoirs.*
- 2) Délibération : fongibilité des crédits

En M57, la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif (Maire, Président), si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et **ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section** ( l'article L. 5217-10-6 du CGCT).

Ces virements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ce principe permet, donc, d'effectuer des virements de crédits sans réunion du conseil municipal, celui-ci en étant simplement informé.

**L'autorisation doit être donnée chaque année.**

Les maquettes budgétaires réglementaires permettent aux collectivités de formaliser cette autorisation sans qu'il ne soit nécessaire de prévoir une disposition spécifique dans une délibération.

Le seuil de 7.5 % est le seuil maximal pouvant être accordé. Le conseil peut décider un taux plus bas mais, également, un taux différencié suivant les sections : exemple 6% sur la section de fonctionnement, 3% sur la section d'investissement.

*Unanimité des présents et pouvoirs.*

- 3) Participation communale aux dépenses FDEE : par délibération du 05/11/2024, la quote-part pour notre commune au titre de l'exercice 2025 est de : 528 €

*Unanimité des présents et pouvoirs.*

- 4) Vote des taux d'imposition : les taux restent inchangés pour 2025 en ce qui concerne les compétences communales.

Taxe d'habitation : 15.73

Taxe foncière bâtie : 32.02

Taxe foncière non bâtie : 59.79

*Unanimité des présents et pouvoirs*

- 5) Adoption du CFU : Le compte financier unique est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Il sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour toutes les communes. La commune de Madranges a souhaité le mettre en place dès cette année.

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent N-1 2023	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	-10367.43		-38474.65			-48842.08
FONC	331742.29	45555.95	-37815.67			248370.67

*Unanimité des présents et pouvoirs.*

- 6) Délibération pour l'affectation du résultat : l'affectation du résultat consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement ou de fonctionnement selon les cas.

<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024</b>	248 370,67
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	48 842,08
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	199 528,59
Total affecté au c/ 1068	48 842,08
<b>Pour mémoire</b>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	48 842,08
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	199 528,59 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

*Unanimité des présents et pouvoirs.*

- 7) Vote du budget 2025 :

## PRECISIONS DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses inscrites sont :

- Frais d'études et de recherches pour la rénovation des bâtiments 4000€.
- Achat des terrains ~~salon~~ et éventuellement terrain pour agrandissement du cimetière 4500€ (montant estimé pour équilibre budgétaire).
- Mur du cimetière 12014.21€ (selon devis).
- Toiture et huisseries du syndicat 15600€ (selon devis + montant estimé pour équilibre du budget).
- Tableaux électriques mairie 1500€ (selon devis pour la mairie+ montant estimé salle du conseil pour équilibre du budget).
- Voirie LOT 1 (Demande DETR) 31799.65€ dépense selon devis + 9274€ recette DETR selon préfecture).
- Voirie Lot 2 (demande DETR) 34993.20€ dépense selon devis pas de recette au BP car la préfecture n'accepte en principe qu'un seul dossier et que les fonds propres de la commune sont suffisants pour faire face à cette dépense.
- Reste voirie 31500€ (selon devis et ce montant a été intégré pour équilibrer le budget).
- Voirie 19730.78€ montant intégré pour équilibrer le budget et permettre le paiement d'une facture si nécessaire, car lorsque la ligne n'est pas ouverte, on ne peut pas régler le fournisseur. Cela permettra de faire toute la voirie initialement prévue).
- Autre installations, matériel et outillage technique 20100€ ( barrières de police, remorque, barnum, onduleur, système de sauvegarde informatique, matériel informatique vieillissant) Cette somme sert d'une part à équilibrer le budget (remorque, barnum, barrières de police, matériel informatique et d'autre part à payer les dépenses nécessaires : onduleur, système de sauvegarde).

**Tous les achats et travaux prévus sur les lignes équilibre du budget seront bien évidemment validés par le conseil avant mise en œuvre.**

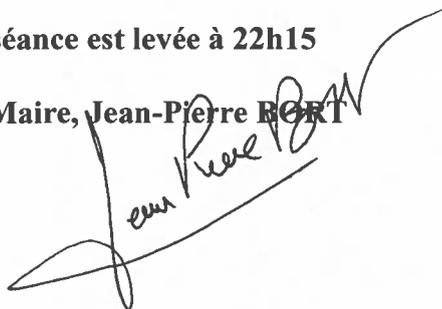
	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	455311.57	455311.57
INVESTISSEMENT	233742.09	233742.09

*Unanimité des présents et pouvoirs.*

8) Devis ONF pour l'entretien de la forêt : dégageement manuel de plantation (610, 00 + 350,40 € HT)

La séance est levée à 22h15

Le Maire, Jean-Pierre BORT



Le secrétaire de séance, Jean-François Longuet



